



**COMMUNIQUE RELATIF  
A DES ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION  
DE TITRES DE LA SOCIETE SOMFY**

La société SOMFY a été informée que certains de ses actionnaires (dont J.P.J.S.) ont, en application de l'article 787 B du code général des impôts, signé des engagements collectifs de conservation de titres aux termes desquels ils se sont engagés à conserver au total 4.055.489 actions SOMFY représentant, au jour de la signature desdits engagements, 51,75 % des actions composant son capital et 63,35 % des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Ces engagements collectifs ont été conclus pour une durée de 2 ans se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai, pour une durée indéterminée.

Il est précisé que ces engagements collectifs ont été signés par les membres suivants du conseil de surveillance et du directoire de la société SOMFY :

- Monsieur Paul Georges DESPATURE, Président du directoire,
- Monsieur Wilfrid LE NAOUR, membre du directoire, Directeur Général,
- Monsieur Jean-Philippe DEMAEL, membre du directoire, Directeur Général,
- Monsieur Jean-Bernard GUILLEBERT, Président du conseil de surveillance.